



Information direction

Activité partielle

Du 13 MARS 2020

La direction a annulé la réunion sur l'accord intéressement pour la remplacer par une info direction aux annonces du Président de la République le 12 mars sur la fermeture des écoles en France.

Pour faire face aux difficultés rencontrées par les parents pour la garde de leurs enfants, la direction applique les mesures décidées par le gouvernement tel que:

- **La demande d'un arrêt de travail:** pour les parents ayant un enfant de moins de 16 ans et moins de 18 ans pour un enfant en situation de handicap, une attestation sur l'honneur à remplir est mise à disposition pour les salariés auprès de leur manager. Cette attestation devra t'être renvoyée au service concerné de l'entreprise qui fera elle-même la démarche auprès de la CPAM.
- **Le télétravail:** Avoir les mêmes conditions citées ci-dessus avec un environnement adéquat pour effectuer son travail à domicile. Un avenant au contrat de travail sera mis en place.
- **Modification d'aménagements:** Changement d'horaire de poste pour faciliter les salariés dans la mesure du possible.

Les bus sont maintenus pendant cette période.

La CGT a demandé de nous confirmer que la prime trimestrielle ne sera pas impactée si ces mesures devaient durer dans le temps. La direction fera le point avec le DRH France.

Pour éviter les déplacements, la réunion du lundi 16 mars sur les NAO se fera sur le site de Bourbon Lancy.

La CGT